

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 2 JUIN 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le mardi 2 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socioculturel de Ouistreham, sous la présidence de M. Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DES ELUS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS  
LES ORGANISMES EXTERIEURS – les syndicats de commune**

**Rapporteur : le Maire**

**1) SIVU des RAM**

DEL20200602_06E	Présents : 29	Pouvoirs : 0	Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	-----------------

**RAM DE LA CÔTE DE NACRE**

Le syndicat intercommunal à vocation unique des relais d'assistantes maternelles de la Côte de Nacre regroupe 10 communes et propose différents services :

- Aux parents, une aide personnalisée dans la recherche pour trouver une assistante maternelle, des informations sur les droits et obligations, un soutien technique dans la fonction d'employeur.
- Aux enfants, lieux de rencontre dans chaque commune autour d'ateliers d'éveil, de musique, d'une ludothèque, d'une bibliothèque, d'un baby-gym, d'éveil sensoriel, de sorties (promenade au bois, à la plage, etc.
- Aux Assistantes maternelles, gestion des places disponibles, information sur le statut, soutien dans l'exercice de la profession, rencontres avec d'autres assistantes maternelles et d'autres professionnelles de la petite enfance.

2 Titulaires + 2 Suppléants :

**Sont élues à l'unanimité : C. LECHEVALLIER – B. PINON (T) et S. MIRALLES – P. DEUTSCH (S)**

**2) Syndicat intercommunal pour le maintien des personnes âgées à domicile (SIMPAD)**

DEL20200602_06F	Présents : 29	Pouvoirs : 0	Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	-----------------

**SIMPAD**

Le syndicat intercommunal propose différents services et aides aux personnes âgées et dépendantes afin de les aider à se maintenir à leur domicile.

5 Titulaires

**Sont élues à l'unanimité : I. MÜLLER de SCHONGOR – J. CLEMENT-LEFRANÇOIS – F. LHONNEUR – P. DEUTSCH – B. PINON.**

### 3) Syndicat mixte EAU DU BASSIN CAENNAIS

DEL20200602_06G	Présents : 29	Pouvoirs : 0	Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	-----------------

#### EAU DU BASSIN CAENNAIS

Le Syndicat mixte de production d'eau de l'agglomération caennaise (RESEAU) est devenu au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le syndicat mixte EAU DU BASSIN CAENNAIS. Il regroupe plusieurs EPCI, dont la CU Caen la mer, ainsi que des syndicats d'eau et des communes.

Il exerce les compétences suivantes :

- production d'eau potable (compétence obligatoire) ;
- distribution de l'eau potable (compétence optionnelle, pour les membres qui ont fait le choix de la lui transférer, dont la CU pour partie)
- activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ces compétences (mutualisation, coopération et prestations + installations, maintenance, contrôle du réseau de défense incendie...)

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus au sein de Collèges Territoriaux de l'Eau. Chaque Membre est représenté au sein de son Collège Territorial de l'Eau par un 1 délégué/commune/2000hab (jusqu'à 10 000 habitants et par tranche de dix mille habitants de la commune, au-delà), arrondi à la tranche supérieure dès que la moitié de la tranche est atteinte.

Ouistreham fait partie du Collège Territorial de l'Eau n°2. Elle y est représentée par 5 délégués désignés au sein du conseil municipal.

5 délégués désignés au CTE :

Sont élus à l'unanimité : R. BAIL – Pasc. CHRETIEN – C. GSELL – JP. MENARD-TOMBETTE – S. BÖRNER.

### 4) Syndicat mixte SDEC ENERGIE

DEL20200602_06H	Présents : 29	Pouvoirs : 0	Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	-----------------

#### SDEC ENERGIE

Le Syndicat Départemental d'Energie du Calvados exerce, aux lieux et places de ses membres les compétences suivantes :

- compétence d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité (obligatoire)
- compétences relatives à l'éclairage public, la signalisation lumineuse, ainsi que celles relatives aux réseaux et infrastructures de communication, à l'information géographique et au gaz (compétence facultative).

Elle compte 1046 délégués au sein des 17 collèges électoraux des Commissions Locales d'Énergie (CLE) + 59 représentants de la CU.

Ouistreham a fait le choix de ne transférer que l'éclairage public. Elle fait partie du collège Caen-agglo (n°17) et à ce titre doit désigner 2 délégués, élus par le CM.

2 délégués titulaires :

Sont élus à l'unanimité : R. BAIL – Pas. CHRETIEN

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

